

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Le vingt-sept mai deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, à Parnac, salle des fêtes des 5 routes, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020

Présents : Mme DEJOIE Christine, M. ALLILAIRE Laurent, Mme AUCHARLES Maria, M. DEJOIE Jérôme, LEMAIGRE Nicolas, CABENET Gilles, de PASTRE Jacques, AUGENDRE Fabien, Mmes LIAUME Alexandra, DUFAU Marie-Thérèse, MM. GAUMET Jean-Louis ZURLOHE Frank, Mme CHANTELOUP Armelle, M. SOLVEL François.

Excusé : Jean-Claude LEDAIN

Pouvoirs de : Jean-Claude LEDAIN à DEJOIE Christine

Secrétaire de séance : CHANTELOUP Armelle

- 1) Election du maire :
Madame Christine DEJOIE est élue maire

- 2) Détermination du nombre d'adjoints :
Le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à 3

- 3) Election des adjoints :
Sont élus :
1^{er} adjoint : Laurent ALLILAIRE
2^e adjoint : Maria AUCHARLES
3^e adjoint : Jérôme DEJOIE

- 4) Election de représentant au syndicat de transports scolaires de saint benoit
Mesdames Armelle CHANTELOUP et Maria AUCHARLES ayant obtenu la majorité absolue avec 15 voix chacune sont proclamées déléguées du conseil municipal.

- 5) Election de représentant au syndicat intercommunal du collège de saint benoit
Madame Maria AUCHARLES est proclamée déléguée titulaire et Marie-Thérèse DUFAU est proclamée déléguée suppléante.

6) Election de représentant au RPI

Messieurs Jean-Claude LEDAIN, Fabien AUGENDRE et Madame Alexandra LIAUME, ,
sont proclamés délégués de la commune .

7) Election de représentant au SYMCTOM

Madame Christine DEJOIE est proclamée déléguée titulaire et Marie-Thérèse DUFAU est
proclamée déléguée suppléante.

8) Election de représentant au syndicat de transports scolaires d'ARGENTON

Madame Maria AUCHARLES et Monsieur Gilles CABENET sont proclamés délégués
titulaires et Madame Armelle CHANTELOUP et Monsieur Jacques de PASTRE sont
proclamés délégués suppléants.

9) Election de représentant au Conseil d'Ecole

Madame Alexandra LIAUME et Monsieur Jean-Claude LEDAIN sont proclamés délégués
au Conseil d'école.

10) Election de représentant au Syndicat de gestion de l'assainissement autonome

Madame Christine DEJOIE et Monsieur Frank ZURLOHE sont proclamés délégués au
syndicat de gestion de l'assainissement autonome.

11) Election de représentant au SDEI

Madame Christine DEJOIE est proclamée déléguée de la commune auprès du SDEI.

12) Election de représentant au syndicat mixte val de creuse val d'anglin

Mesdames Christine DEJOIE et Maria AUCHARLES sont proclamées déléguées titulaires et
Monsieur Jacques de PASTRE est proclamé délégué suppléant auprès du syndicat mixte.

13) Election de représentant à l'ASSIDO

Monsieur Jérôme DEJOIE est proclamé délégué du Conseil Municipal.

14) Election de représentant à l'ADS

Madame Maria AUCHARLES est proclamée déléguée du Conseil Municipal.

15) Election de représentant au CNAS

Madame Maria AUCHARLES est proclamée déléguée du Conseil Municipal.

16) Election de représentant à la MARPA

Madame Maria AUCHARLES est proclamée déléguée du Conseil Municipal.

17) Election du correspondant défense

Monsieur Jean-Louis GAUMET est proclamé correspondant défense.

18) Election du correspondant tempête

Madame Christine DEJOIE est proclamé correspondant tempête.

19) Election de représentant à saint plantaire

Mesdames Maria AUCHARLES et Armelle CHANTELOUP sont proclamées déléguées
titulaires et Madame Marie-Thérèse DUFAU et Monsieur Jean-Louis GAUMET sont
proclamés délégués suppléants

20) Election de représentant au Prieuré

Madame Christine DEJOIE est proclamée déléguée titulaire et Monsieur Jacques de PASTRE est proclamé délégué suppléant

21) Commissions communales

- **Commission des Finances** : ; Laurent ALLILAIRE, Jacques de PASTRE ; Jérôme DEJOIE ; Gilles CABENET.
- **Commission d'appels d'offres et achat public** : Laurent ALLILAIRE ; Jean-Louis GAUMET, Armelle CHANTELOUP
Suppléants : Gilles CABENET, Fabien AUGENDRE
- **Commission voirie** : Laurent ALLILAIRE, Gilles CABENET, Jean-Louis GAUMET, Fabien AUGENDRE, François SOLVEL.
- **Commission bâtiments, foncier, urbanisme** : Laurent ALLILAIRE, Maria AUCHARLES, Jérôme DEJOIE, Nicolas LEMAIGRE, Gilles CABENET, Jacques de PASTRE, Fabien AUGENDRE, Frank ZURLOHE.
- **Commission affaires scolaires, affaires sociales, festivités** : Maria AUCHARLES, Jérôme DEJOIE, Marie-Thérèse DUFAU, Alexandra LIAUME, Jean-Claude LEDAIN, François SOLVEL.
- **Commission communication** : Jérôme DEJOIE, Jacques de PASTRE, Jean-Louis GAUMET, Jean-Claude LEDAIN, Frank ZURLOHE.
- **Commission affaires funéraires** : Jérôme DEJOIE, Jacques de PASTRE, Marie-Thérèse DUFAU, Jean-Louis GAUMET, Fabien AUGENDRE
- **Responsable de la salle des fêtes** : Maria AUCHARLES
Suppléant : Jean-Louis GAUMET
- **Responsable des services techniques** : Laurent ALLILAIRE

22) Délégation au maire pour les marchés sans formalité préalable

Le conseil Municipal, au vu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L2122 alinéa 4, décide de charger Madame le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées sans formalités préalables, en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

23) Indemnités des adjoints

le Conseil Municipal décide à compter de leur prise de fonction de fixer :

- le montant des indemnités de fonctions du maire au taux maximum légal de l'indice brut terminal de la fonction public.
- le montant des indemnités de fonctions des trois adjoints au maire au taux maximum légal de l'indice brut terminal de la fonction public.

24) remplacement temporaire de l'agent à l'agent postale

Considérant que l'agent contractuel à temps non complet en charge de l'agence postale communale est en arrêt de travail depuis novembre 2019 avec des prolongations mensuelles d'arrêt de travail,
Considérant la nécessité et l'urgence de pouvoir ouvrir à nouveau ce service au public,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipa, autorise Madame le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer l'agent contractuel en charge de l'agence postale jusqu'à son retour en position d'activité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.